
Conseil communautaire
Séance du 19 janvier 2023

Délibération

N° 2023_01_14

APPEL A PROJETS CITOYENS YOU 2023

Yvetot Normandie a choisi d'axer son mandat sur la transition écologique et énergétique. Depuis 2018, elle s'engage dans divers programmes visant à soutenir les actions concrètes en faveur du développement durable.

Yvetot Normandie adhère et œuvre dans le cadre des dispositifs suivants : « Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte », « Territoire Durable 2030 », « Territoire Engagé pour la Nature », « Territoire 100% énergies renouvelables » (ENR), le « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET) et le Plan Vélo Intercommunal Cycl'YN.

L'inclusion des citoyens dans la réflexion et l'élaboration de projets est cruciale pour une transition écologique réussie du territoire. En effet, au même titre que les autres acteurs du territoire, les citoyens seront fortement touchés par les évolutions climatiques et en subiront directement les conséquences. Ainsi, la mise en place d'un fonds de participation a pour but de donner aux associations et aux habitants la possibilité de contribuer pleinement à la transition écologique de leur territoire.

En 2021, l'appel à projet citoyen YOU a été lancé et 4 projets variés ont pu être accompagnés. En 2022, le dispositif est relancé et 4 autres projets sont accompagnés. La commission transition écologique et énergétique souhaite relancer ce dispositif pour l'année 2023, consciente qu'il est nécessaire de proposer une continuité dans les dispositifs d'année en année.

Pour rappel, le règlement, identique aux années précédentes, développe le taux de l'aide selon le montant du projet :

- 100% des dépenses pour les petits projets ayant un montant inférieur à 500€ TTC
- 60% des dépenses pour les projets allant de 500€ à 1 999,99 € TTC.
- 40% des dépenses pour les projets allant de 2 000€ à 10 000€ TTC
- 30% des dépenses pour les projets supérieurs à 10 000 € TTC et l'aide sera plafonnée à 5 000€.

Les projets déposés feront l'objet d'une expertise par le service transition écologique et énergétique pour vérifier :

- Leur adéquation avec les critères d'éligibilité de l'appel à projets,

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le **02 FEV. 2023**
ID : 076-247600620-20230119-DEL20230114-DE

- Leur faisabilité technique et financière (capacité du candidat à mener le projet, adéquation du financement sollicité avec la nature et la portée du projet, maturité du projet...)

Les projets inférieurs à 1000€ seront directement soumis au président qui validera l'attribution de la subvention. Le conseil communautaire en sera ensuite informé.

Les projets supérieurs à 1000€ seront exposés à la commission transition écologique et énergétique pour avis. Ils seront présentés en conseil communautaire qui validera l'attribution de subvention.

Le Quorum constaté,
Le Conseil communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le projet a reçu un avis favorable en commission Transition écologique et énergétique du 30 novembre 2022,
Considérant que le projet a reçu un avis favorable en Bureau du 10 janvier 2023,
Ayant entendu l'exposé de M. Sylvain GARAND, Vice-président,
Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : unanimité

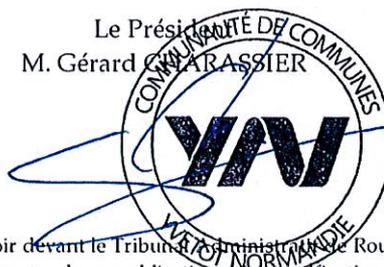
1. – D'approuver le lancement de l'appel à projet citoyen YOU 2023, fonds de participation « vert » à compter du 1er mars 2023.
2. – D'approuver le règlement de l'appel à projet tel que présenté en annexe.
3. – De doter cet appel à projet d'une enveloppe de 15 000 € pour 2022.
4. – D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les pièces relatives à ce dossier, et à verser les subventions au fil de l'eau aux candidats pour les projets inférieurs à 1000 €.
5. – Dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2023 du budget principal aux chapitres 65 et 204.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Claude BELLIN



Le Président
M. Gérard GRASSIER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Paraphe : _____

Étaient présents (35) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
M. Louis EUDIER,
M. Éric CARPENTIER,
M. Éric RENÉE,
M. Lionel GAILLARD,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Mario DEMAZIERES,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,
Mme Catherine DUCHESNE,
M. Sylvain GARAND,
M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,

M. Jacques CAHARD,
M. Francis ALABERT
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Alain BREYSACHER
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Herléane SOULIER,
M. Christophe ADE
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
Mme Lorena TUNA
Arrivée à 19h05, q. n° 00,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL
Arrivée à 19h08, q. n° 00,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS,
M. Laurent BENARD

Étaient représentés (5) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Pascal LEBORGNE
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,

Mme Nathacha BLY
Représentée par M. Jacques CAHARD,
M. Florian LEMAIRE
Représenté par Mme Herléane SOULIER,
Mme Dominique TALADUN
Représentée par M. Thierry SOUDAIS

Étaient absents (5) :

Mme Catherine MAILLOT,
M. Jean-Louis LUC,
Mme Céline DAMBRY,
Mme Sandrine NORDET,
M. Arnaud MOUILLARD

1000 000000

Envoyé en préfecture le 01/02/2023
Reçu en préfecture le 01/02/2023
Publié le 
ID : 076-247600620-20230119-DEL20230114-DE